

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 402-16 À 408-16

Lors d'une séance tenue le 5 décembre 2016 le conseil municipal a adopté les règlements :

- 402-16 modifiant le règlement no. 314-08 intitulé PLAN D'URBANISME, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.
- 403-16 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé ZONAGE, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.
- 404-16 modifiant le règlement no. 316-08 intitulé LOTISSEMENT, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.
- 405-16 modifiant le règlement no. 317-08 intitulé CONSTRUCTION, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.
- 406-16 modifiant le règlement no. 318-08 intitulé PERMIS ET CERTIFICATS, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.
- 407-16, modifiant le Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer les modifications au schéma d'aménagement relatives à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.
- 408-16, modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 352-11 afin d'intégrer des éléments applicables à la gestion des eaux de ruissellement et du contrôle de l'érosion.

Un certificat de conformité au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi a été délivré le 20 décembre 2016 pour tous ces règlements.

Toutes les procédures ayant été respectées, ces règlements entrent en vigueur.

Les règlements peuvent être consultés au bureau de l'Hôtel de Ville de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, situé au 900, rue Principale, les lundis, mercredis et jeudis de 9h à 12 h et de 13h30 à 17h.

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge, ce 24 janvier 2017.

Béatrice Travers, directrice générale/secrétaire-trésorière